

# Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 25 juin 2019

---

**Présents** : Christian Limousin, Robert Taponard, Lucette Bourgeois, Guy Bellaton, Lionel Mougeot, Michel Balain, Chantal Janin, Charlotte Supernak, Nathalie Verdeghem, Roelof Verhage.

**Excusés** : Franck Bérard donne pouvoir à Robert Taponard.

**Absents** : Guylaine Duplantier, Claude Harnay, Carole Vauquelin.

**Secrétaire de séance** : **Lucette Bourgeois**

**Ouverture de la séance à 20h30**

**Ordre du jour** : le CR de la réunion de Conseil Municipal du 11 avril 2019 ainsi que l'ordre du jour de la présente réunion sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

## **DELIBERATIONS**

### **Délibération N°20192506-001 : Inscription d'itinéraires de Randonnée au Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée – PDIPR**

La création d'un réseau de sentiers de randonnée mené par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain est en cours de réalisation. Le CM est invité à se prononcer sur les listes des chemins ruraux (domaine privé de la commune mais affecté à l'usage du public) proposées pour une inscription au PDIPR ainsi que sur celles des autres sentiers, propriétés de la commune, devant faire l'objet d'une convention de passage. **Guy Bellaton** demande si la société de chasse a été consultée.

**Le CM, par 10 voix pour et 1 abstention accepte** le balisage et la pose de signalétique, conformément aux préconisations du P.D.I.P.R. de l'Ain, **confie** à la CCPA, comme inscrit sur ses statuts, l'aménagement, l'entretien, la gestion et la promotion d'itinéraires de randonnée pédestre, équestre et cyclable des sentiers inscrits au P.D.I.P.R et **autorise** Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription, et en particulier les conventions de passage à établir sur les sentiers, propriétés de la Commune, autres que les chemins ruraux.

### **Délibération N°20192506 - 002 : Institution de la Journée de la solidarité/Journée du Maire**

Une journée de la solidarité doit être instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées. A ce titre, les agents publics, titulaires et non titulaires, doivent fournir un travail supplémentaire de 7h00 par an. Dans la fonction publique Territoriale, cette journée est fixée par délibération, après avis du Comité Technique. D'autre part, Monsieur le Maire souhaite instaurer une « journée du Maire » à ses agents, cette journée sera appliquée le **vendredi suivant le jeudi de l'Ascension**. Le CM **décide** d'adopter les nouvelles dispositions proposées et **dit** qu'elles prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et seront applicables aux fonctionnaires et stagiaires, ainsi qu'aux personnels non titulaires.

### **Délibération N°20192506-003 : Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois des forêts communales par l'ONF en lieu et place de la commune**

Considérant tous les impacts négatifs que l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune et des services de la DGFIP entraînerait, le CM **décide** de refuser cet encaissement par l'ONF et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

### **Délibération N°20192506-004 : Acte de vente notarié pour l'acquisition de parcelles de terrain entre la commune et les consorts GERET**

En vue de l'enrichissement du patrimoine communal et après consultation des services des Domaines pour leur évaluation, le CM **décide** l'acquisition des parcelles suivantes :

-Parcelle B N°1667- Lieu dit « la Cova », pour une surface cadastrale de 1822 m<sup>2</sup> ;

-Parcelle B N°1669 - Lieu dit « la Cova » pour une surface cadastrale de 281 m<sup>2</sup> ; **L'estimation est fixée à 7.50€/m<sup>2</sup>. Valeur vénale : 15 772.50€**

-Parcelle B N°1670 - Lieu dit « la Cova » pour une surface cadastrale de 1046 m<sup>2</sup> ;

-Parcelle B N°0011 - Lieu dit « les Genevrees » pour une surface cadastrale de 712 m<sup>2</sup> ;

**L'estimation par les Domaines est fixée à 1€/m<sup>2</sup>. Valeur vénale : 1758€. Pour une valeur vénale totale des terrains de 17 530.50€.**

Le CM **autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à cette transaction.

### **Délibération N°20192506-005 : Décision modificative N°1 au Budget Primitif 2019**

Le Trésorier d'Ambérieu-en-Bugey a informé Monsieur le Maire d'un déséquilibre budgétaire concernant les opérations d'ordre, comme suit : au compte d'imputation 6811, chapitre 042, la somme

de **9508.88€** a été inscrite avec une erreur de 2.00€. Cette opération doit être équilibrée aux comptes 28041511-28041582-280421 et faire donc apparaître la somme de **9506.88€**.

**Délibération N°20192506-006 : Attribution du Marché d'étude et de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des abords de l'église de Douvres**

Afin d'améliorer le stationnement des véhicules aux abords de l'église, le CM **décide** d'attribuer au cabinet AINTEGRA l'étude et la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des abords de l'église de Douvres. Le prix forfaitaire de la mission s'élève à **6825.00€ HT** et le montant prévisionnel des travaux **entre 100 000 € et 130 000 € HT** (d'après devis daté du 18/09/2017). Il **autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à ces travaux.

**Délibération N°20192506-007 : Emprunt bancaire pour l'enfouissement des réseaux d'eaux pluviales et réseaux secs - Chemin des 4 vies/Chemin de Reilleux**

Le CM **décide** de contracter un emprunt de **100 000€** auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est, pour financer les travaux d'enfouissement des réseaux d'eaux pluviales et de réseaux secs - Chemin des 4 vies/Chemin de Reilleux, au taux annuel fixe de **0.75%**, pour une durée de 120 mois. Les échéances seront constantes, la périodicité retenue sera annuelle et chaque échéance s'élèvera à **10 417.12€**. Les frais de dossier s'élèveront à **100€**. Il **autorise** le Maire à signer le contrat de prêt, à accomplir toutes formalités pour sa mise en place et **dit** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2019.

**Délibération N°20192506-008 : Projet Résidence LAMANNE - Poursuite de la négociation immobilière avec la société ALFA 3A**

En 2017, la commune de Douvres a fait l'acquisition d'un tènement dans lequel il est envisagé de construire des logements sociaux et intergénérationnels. En partenariat avec le CAUE pour l'élaboration d'un avant - projet, la commune a sollicité plusieurs bailleurs sociaux, via un appel à projet pour les réalisations envisagées. Le CM **décide** de confier à la société **ALFA 3A**, la finalisation du projet détaillé de la résidence LAMANNE et **autorise** le Maire à signer tout document se référant à ce projet.

**Délibération N°20192506-009 : Nomination du coordonnateur communal pour le recensement de la population et des agents municipaux chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement :**

Le CM **décide** de nommer **Mme Nathalie CLERTON** en qualité de coordonnateur communal et **Mme Laure GENIQUET** en qualité de coordonnateur communal suppléant de l'enquête de recensement pour l'année 2020 parmi les agents territoriaux. Leurs obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois n° 51-711 et n° 78-17 susvisées.

**Délibération N°20192506-010 : Régie de recettes pour l'encaissement des adhésions de la bibliothèque communale et pour la vente d'ouvrages de tous types.**

En 2005, une régie de recettes a été créée pour la bibliothèque de Douvres, notamment pour la vente de livres d'occasion. Elle a été modifiée par arrêté municipal en 2013. Le CM **approuve** la proposition de Monsieur le Maire concernant l'ajout à la régie de recettes existante des postes de recettes suivants : **les adhésions des familles pour l'emprunt des livres de la bibliothèque et la vente d'ouvrages de tous types (occasion, édition d'ouvrages...publications.)**

**Délibération N°20192506-011 : Extinction nocturne de l'Eclairage Public sur la commune de Douvres**

Une réflexion a été engagée par le CM sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne de l'Eclairage Public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses. Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire. **Le CM, par 10 voix pour et 1 voix contre, décide** que, dès que les horloges astronomiques seront programmées, l'éclairage public sera interrompu **tous les jours de la semaine de 0h00 à 5h00 du matin et le dimanche de 2h00 à 5h00 du matin** et **charge** Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

**Questions/Informations diverses**

**Déclarations préalables** : NEVORET Grégory/Pose volets roulants - ROCHE Olivier /Clôture - DIET Gérard/Clôture - JANNIN Cécile / pose portail+clôture - DEMEYER Gérard/Réfection muret - BARCELLINI Bruno / piscine -VOISIN Stéphane /piscine - LOMBARD Patrick/ Abri de jardin - VIVA ENERGIES pour COMTE Michel/Panneaux photovoltaïques - CHAPELLE Frédéric/ Aménagement clôture - DI PIERRO Bastien/ Clôture

**Permis de construire** : Néant

### Conventions :

- ✓ Avec la fondation « 30 millions d'amis » pour l'identification et la stérilisation des chats errants et qui finance 50% des frais vétérinaires.
- ✓ Avec l'association « nos amis félins ambarrois » pour la capture et le transport de 10 chats trappés chez un vétérinaire et leur réintroduction dans leur territoire.
- ✓ Participation des communes au budget animation du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) pour 2018 à 2021 (coût pour la commune 650€ en 2019)

### Informations générales :

Le rapport du SIERA sur l'eau et sa qualité sera mis sur le site.

### Tour de table des conseillers :

Lucette Bourgeois : le bulletin municipal sera agrafé vendredi 28 juin et distribué dans la foulée. CCAS : « Atelier écrivain ». Le livre « Quand Douvres se raconte » sera remis officiellement vendredi 28 juin. Quelques exemplaires seront mis en vente à la bibliothèque et à la mairie au prix de 15,00€ l'exemplaire.

Guy Bellaton : **Taponnet** : la plate-forme de stockage de matériaux réutilisables pour l'entretien des chemins est terminée. Les particuliers devront demander en mairie afin que l'employé communal vérifie la nature des matériaux avant accord. **ONF** : M. Bolliet doit proposer une date pour les coupes affouagères. **Travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales à Reilleux** : Ils avancent difficilement entre les maisons, présence de glaise et d'argile. Une partie du réseau d'eau potable doit être remplacée et dévotée.

Lionel Mougeot : la nouvelle organisation des TAP, à Douvres ou à Ambronay, en partenariat avec Alpha3a, a été présentée aux parents d'élèves : Accès à partir de 3 ans, plus de prestations, au tarif des Ambrunois. La convention est effective au 6 juillet pour les vacances d'été.

Il remercie le CM, qui l'a toujours soutenu, et le COPIL qui ont pris position pour le maintien des activités TAP pour les jeunes Douvrois.

### Fin de séance : 21h45

### Questions du public :

M. Patrick Lombard : **Projet d'aménagement de la résidence Lamanne par Alpha3a, y aura-t-il 2 issues, un sens unique ?** *Non. Il faut attendre le projet final pour voir comment se fera l'accès aux nouveaux bâtiments.* **Comment protéger l'entrée de notre lotissement (stationnement, passage de camions...) pendant la durée des travaux ?** *En mettant un panneau « Domaine privé », le stationnement sera interdit.*

M. Serge Gomes : **Résidence Lamanne, avez-vous signé un bail emphytéotique avec l'EPF ?** *Non la question du bail emphytéotique fait partie de ce qu'il reste à négocier, il sera signé entre l'EPF et Alpha3A. La durée de ce type de bail est de 50 ans.* **Avec Alpha3a, aurez-vous un droit de regard sur la gestion ultérieure des logements, leur attribution ?** *Cela fait partie des négociations à venir, en principe, avec les bailleurs, il existe des commissions d'attribution de logement auxquelles nous sommes invités.* **La promiscuité entre les jeunes, qui ne respectent déjà pas le cahier des charges, et les futurs locataires ne posera-t-elle pas de problèmes ?** *Les jeunes doivent apprendre la vie en commun. Nous leur faisons confiance.* **La grange sera démolie, n'a-t-elle pas un intérêt architectural ?** *Un projet d'aménagement coûterait beaucoup trop cher, aucun bailleur ne veut le faire. Le pigeonnier sera aménagé ultérieurement. Dans le bâtiment-logement existant, une partie sera récupérée pour local de stockage Comité des Fêtes et Sou des Ecoles.* **Une demande devra être faite auprès du Département pour autoriser un accès sur la route d'Ambérieu.**

**Dépôt de matériaux à Taponnet, avez-vous fait une demande auprès de la DREAL ?** *Non pas encore. Suite à votre intervention au CM du 12 février, nous avons trouvé 3 ou 4 galettes d'enrobé dans les matériaux stockés.* **Les entreprises qui travaillent pour la commune ont-elles une tarification spécifique pour la décharge en lieu autorisé ?** *Tout est indiqué sur les factures.*

**Quelle sera l'économie réalisée en éteignant l'éclairage public ?** *L'économie sera d'environ 30 mégawatt/heure, soit entre 3 et 4 000€ par an.*